

Sujet:Re: Installation à panneaux photovoltaïques

Date :Tue, 02 Mar 2010 17:29:45 +0100

De :EIE - ENERGENCE <info.energie.energence@orange.fr>

Bonjour,

suite à démarchage d'une entreprise d'installation de ce genre de panneau, j'aimerais connaître votre avis sur une installation de ce type pour un particulier.

J'ai personnellement de gros doute sur l'intérêt de ce genre d'installation dans la région de Brest :

- Actuellement, mon abonnement EDF est un abonnement standard 3kW (16A max). Je suppose qu'il faut changer de type d'abonnement à EDF et que le prix est sans doute plus élevé.
- Mon installation électrique est au neutre commun (de 1975) et je suppose qu'il sera peut-être nécessaire que je me remette aux normes (style NFC 15-100)...
- L'ensoleillement à Brest n'est pas si important.
- La durée de vie des panneaux solaires est d'une vingtaine d'années
- La durée de vie de l'onduleur est de ... 10 ans...
Il est garanti 10 ans du moins... Si il tombe en panne, il faudra bien le réparer (Enfin, le remplacer... Nous sommes dans l'ère du jetable...).
- Le prix de rachat du kWh peut être modifié à tout moment.
- Les aides de l'état peuvent disparaître dans les années à venir.

Bref, tous ces points me laissent sceptique mais votre avis m'intéresse.

Je vous remercie des renseignements que vous pourrez m'apporter.

Cordialement



Bonjour,

Tout dépend de votre situation:

- Si votre maison ne consomme presque pas d'énergie, qu'elle est orientée sud, et que l'horizon est dégagé, à ce moment là, peut-être que c'est judicieux.
- Par contre s'il y a des efforts à faire en terme de dépenses de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de consommation d'électricité spécifique: alors à ce moment il y a plus urgent! Travailler d'abord sur les besoins avant d'agir sur la production est beaucoup plus simple et plus économe à long terme.

La production moyenne annuelle de 25m² de capteur environ 3KWc produisent moins de 3000kwh par an . Cela correspond à 1/6 de la consommation d'une maison récente chauffée à l'électricité! L'impact énergétique aura donc une portée limitée.

Par contre si vous cherchez un placement financier ça peut être intéressant! Mais là, je sors de mes compétences de conseiller énergie...

- Pour répondre à vos questions

Actuellement, mon abonnement EDF est un abonnement standard 3kW (16A max). Je suppose qu'il faut changer de type d'abonnement à EDF et que le prix est sans doute plus élevé.

Non, votre abonnement souscrit ne change pas par contre vous aurez un compteur supplémentaire en tant que producteur d'énergie

Mon installation électrique est au neutre commun (de 1975) et je suppose qu'il sera peut-être nécessaire que je me remette aux normes (style NFC 15-100)...

Votre installation électrique sera indépendante de votre centrale de production .

L'ensoleillement à Brest n'est pas si important.

Moins important qu'à Nice mais plus important qu'à Stockolm! Pourtant on y installe aussi du Solaire!!! à Brest pour 3KWc on produit

2800Kwh en moyenne.

La durée de vie des panneaux solaires est d'une vingtaine d'années

La cellule en elle même peut produire beaucoup plus longtemps et les souvent 85% de rendement sont garantis sur 25ans pour du polycristallin

La durée de vie de l'onduleur est de ... 10 ans... Il est garanti 10 ans du moins... Si il tombe en panne, il faudra bien le réparer (Enfin, le remplacer... Nous sommes dans l'ère du jetable...).

Oui

Le prix de rachat du kWh peut être modifié à tout moment.

Oui mais lorsque vous signez un contrat il y a un engagement sur 20 ans actuellement. Les tarifs d'achat devraient baisser de 10% à partir de 2012, et cela tous les ans

Les aides de l'état peuvent disparaître dans les années à venir.

Oui mais il semble qu'ils vont être conservés jusque la fin des crédits d'impôts au moins (fin 2012?)

Pour plus d'info : <http://photovoltaïque.info/>

Cordialement

Xavier GEORGES – Conseiller Energie



Pays de Brest
Ener'gence
78, rue Jean Jaurès
29200 BREST
mail.: info.energie@energence.net
N° Indigo 0 820 820 466
0,12€ TTC/min. Plus service client de votre opérateur téléphonique.
www.bretagne-energie.fr

